

Il est possible de prévoir une demande de subvention globale par entreprise ou établissement (grouper les parcours de formation) ou plusieurs demandes distinctes si les parcours ne sont pas préparés / construits en même temps. Les demandes ne peuvent pas être groupées pour plusieurs entreprises (SIREN) même s'il s'agit d'un groupe.

## Recevabilité et instruction de la demande

Attention, la présente demande de subvention ne vaut pas accord de financement. Les demandes seront traitées sous réserve de complétude des dossiers, de réception des dossiers complets avant le **30 novembre 2023 au soir** et dans la limite des fonds conventionnés avec l'Etat. Le traitement tiendra compte du cadre FNE-Formation fixé par l'Etat (instruction du 21 avril 2023) mais également des mesures de régulation prises par l'OPCO. La subvention prévisionnelle indiquée ne vaut pas accord et le montant FNE qui sera octroyé tel que mentionné dans l'accord de financement pourra être ajusté selon les conditions effectives de réalisation (en cas de sous-réalisation, modification...). Par ailleurs, toute modification de parcours ne pourra pas être garantie. Le cadre du financement FNE ne permet pas de rétroactivité. Ainsi, pour être recevable, la demande doit parvenir complète et signée avant le démarrage des actions. A noter également que les **formations réglementaires ne sont pas éligibles ni celles relevant de l'obligation générale de sécurité incombant à l'employeur. Les formations en bureautique sont également exclues du financement FNE-Formation ainsi que les formations par apprentissage ou alternance.** Enfin, tel qu'acté par le Conseil d'Administration d'AKTO, pour être éligibles au FNE-Formation, les actions de formation doivent être d'une durée minimum de 14h pour les actions individuelles, et 7h pour les actions collectives AKTO.

## Informations sur l'entreprise

<b>Dénomination entreprise</b>		<b>Nom Prénom Qualité Représentant légal</b>	
<b>Adresse siège social</b> <i>(N° - Voie - CP - Commune)</i>		<b>SIREN siège social</b> <i>(9 caractères, sans espace)</i>	
<b>Branche</b>		<b>Région</b>	
<b>Code NAF</b> <i>(4 chiffres et 1 lettre, sans espace)</i>		<b>Code NACE</b>	
<b>Adresse(s) établissement(s) concerné(s)</b> <i>(N° - Voie - CP - Commune)</i>		<b>SIRET établissement(s) concerné(s)</b> <i>(14 caractères, sans espace)</i>	
<b>Nom + Prénom contact</b>		<b>Adresse mail contact</b>	
<b>Fonction contact</b>		<b>Téléphone contact</b>	
<b>Appartenance groupe*</b>		<b>Catégorie d'entreprise**</b> <i>(Groupe inclus le cas échéant)</i>	
<b>Taux horaire assiette forfaitaire coûts salariaux</b> <i>(9 € pour Mayotte, sinon 12 €)</i>		<b>Taux d'intervention FNE</b> <i>(50%, 60% et 70% selon la catégorie d'entreprise**)</i>	

\* Appartenance groupe :

- L'entreprise **n'appartient pas à un groupe** / n'a pas d'entreprise liée ou partenaire (détention, participation au capital, droit de vote...≥ 25%). Il s'agit d'une entreprise **autonome**
- L'entreprise **appartient à un groupe** / détient des entreprises liées ou partenaires (détention, participation au capital, droit de vote...≥ 25%). Dans ce cas, préciser la catégorie du « groupe » en cochant ci-dessous

*Remplir tous les champs en VERT  
obligatoirement puis en fonction du nombre  
d'établissements concernés et de projets*

\*\* Catégorie d'entreprise

**PETITE ENTREPRISE :** L'entreprise, au niveau du SIREN ou du groupe le cas échéant, emploie moins de 50 personnes (ETP N-1) et le CA annuel N-1 ou le total du bilan annuel N-1 est ≤ 10 M € → **Taux FNE 70%**

**MOYENNE ENTREPRISE :** L'entreprise, au niveau du SIREN ou du groupe le cas échéant, emploie moins de 250 personnes (ETP N-1) et soit le CA annuel N-1 ≤ 50 M €, soit le total du bilan annuel N-1 ≤ 43 M € → **Taux FNE 60%**

**GRANDE ENTREPRISE :** L'entreprise, au niveau du SIREN ou du groupe le cas échéant, n'entre pas dans les 2 autres catégories → **Taux FNE 50%**

*NB : Conformément à l'annexe I du RGEC 651/2014, la taille doit être justifiée par l'entreprise donc l'entreprise devra être en mesure de justifier de sa situation en termes d'effectif et de taille (chiffre d'affaires ou bilan).*

## Contexte de la demande / situation entreprise / Perspectives Emploi

*Précisez en cochant à quelle(s) transition(s) répondent le(s) projet(s) de formation et/ou le cas échéant, s'ils sont en lien avec l'accompagnement des grands événements sportifs que sont la Coupe du Monde de Rugby 2023 et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Décrire en face le contexte dans lequel l'entreprise propose le(s) projet(s) de formation en précisant les enjeux auxquels l'entreprise est confrontée puis expliquer en quoi le(s) projet(s) et l'octroi de l'aide Etat permettront d'accélérer de façon notable sa ou ses transitions.*

AXE FNE / TRANSITION	CONTEXTE / ENJEUX / PROBLEMATIQUES
<p><b>AXE N</b> Transition <b>NUMERIQUE</b></p>	
<p><b>AXE E</b> Transition <b>ECOLOGIQUE dont ENERGETIQUE</b></p>	
<p><b>AXE A</b> Transition <b>ALIMENTAIRE et AGRICOLE</b></p>	
<p><b>AXE GES</b> <b>GRANDS EVENEMENTS SPORTIFS</b></p>	

*Pour rappel, les actions de formation doivent être organisées sous la forme d'un parcours comprenant, outre les séquences de sensibilisation à la thématique et de formation, un positionnement pédagogique précis, une évaluation et un accompagnement du salarié qui suit la formation. Ce parcours doit permettre d'adapter le contenu et les modalités de déroulement de la formation à la situation du salarié. En cas de formation externe, les actions doivent être dispensées par un organisme de formation QUALIOP.*

### Description détaillée et chiffrage des actions/parcours

Nb de salariés	Dont NB salariés de 55 ans et +	Dont NB saisonniers	Intitulé action (en minuscules - max 55 caractères espaces compris)  Titre simple mais permettant de bien différencier les actions. Ajouter un N° si certaines action ont un intitulé équivalent. L'intitulé mentionné ici devra être repris exactement dans la saisie de la demande de prise en charge via l'espace adhérent AKTO	Visée (RS RNCP  Non certifiant NC)	Axes FNE (cf pag 2)	Durée totale (h)  Min 14h pour les actions individuelles et 7h pour les actions collectives AKTO	Date de début  jj/mm/aaaa  A partir du 05/07/2023	Date de fin  Max 12 mois après la date d'accord et au plus tard le 31/12/2024	Durée en h.stg	Lieu  CP - Commune	Coûts pédagogiques (CP) € HT  1	Coûts salariaux stagiaires (REMU) € bruts chargés  Uniquement sur les h de formation sur temps de travail déduction faite des aides à la rémunération perçues	Subvention FNE estimée sur CP € HT  Selon taux FNE et assiette retenue plafonnée à 45 €/h.stg	Subvention FNE estimée sur REMU € HT  Selon taux FNE et assiette forfaitaire retenue	Subvention FNE estimée totale € HT

<sup>1</sup> Frais pédagogiques directement liés au projet de formation et facturés par l'organisme de formation en cas de formation externe ou Salaires bruts chargés des formateurs pour les heures durant lesquelles ils participent à la formation en cas de formation interne



**Cocher et décocher plusieurs fois pour valider ou mettre à jour les calculs sur chaque page**

NB de salariés	Dont NB salariés de 55 ans et +	Dont NB saisonniers	Intitulé action (en minuscules - max 55 caractères espaces compris)  Titre simple mais permettant de bien différencier les actions. Ajouter un N° si certaines actions ont un intitulé équivalent. L'intitulé mentionné ici devra être repris exactement dans la saisie de la demande de prise en charge via l'espace adhérent AKTO	Visée  (RS RNCP Non certifiant NC)	Axes FNE  (cf page 2)	Durée totale (h)  Min 14h pour les actions individuelles et 7h pour les actions collectives AKTO	Date de début  jj/mm/aaaa  A partir du 05/07/2023	Date de fin  Max 12 mois après la date d'accord et au plus tard le 31/12/2024	Durée en h.stg	Lieu  CP - Commune	Coûts pédagogiques (CP)€ HT  1	Coûts salariaux stagiaires (REMU) € bruts chargés  Uniquement pour les h de formation sur temps de travail et déduction faite des aides à la rémunération perçues	Subvention FNE estimée sur CP € HT  Selon taux FNE et assiette retenue plafonnée à 45 €/h.stg	Subvention FNE estimée sur REMU € HT  Selon taux FNE et assiette forfaitaire retenue	Subvention FNE estimée totale € HT

NB : Les coûts doivent être étayés de pièces justificatives claires, spécifiques et contemporaines des faits.



**Cocher et décocher plusieurs fois pour valider ou mettre à jour les calculs sur chaque page**

<sup>1</sup> Frais pédagogiques facturés par l'organisme de formation en cas de formation externe

ou

Salaires bruts chargés des formateurs pour les heures durant lesquelles ils participent à la formation en cas de formation interne



## Autres informations éventuelles à porter à connaissance de l'OPCO

## Pièces à transmettre impérativement pour l'engagement financier

### 1 – Proposition commerciale

- **proposition commerciale de l'organisme de formation et/ou devis et/ou convention cosigné(e) ou relevé de dépenses prévisionnel + programme** en cas de formation interne
- **programme**

Les documents transmis doivent faire apparaître les éléments suivants pour chaque action : intitulé, objectif et contenu, durée et période de réalisation, modalités de déroulement, tarif/coût pédagogique

### 2 – Attestation sur l'honneur renseignée, datée et signée de l'entreprise (page suivante)

3 – Liste prévisionnelle nominative des salariés concernés (nom, prénom, âge, CSP, type de contrat de travail (CDD, CDI), statut/motif de recours (saisonnier...)). Cette liste peut être intégrée à demande de prise en charge dématérialisée faite par l'entreprise sur son espace adhérent et pourra évoluer à la réalisation.

***Non-rétroactivité : la demande de subvention doit parvenir complète et signée avant le démarrage des actions***

## NB : Pièces qui seront à transmettre impérativement pour le règlement

1. **Certificat(s) de réalisation** signés par l'organisme ou le service de formation
  - Transmis directement par l'organisme de formation en cas de formation externe avec subrogation
  - Transmis par l'entreprise en cas de formation interne ou externe sans subrogation
2. **Facture(s) relatives au coût pédagogique**
  - Facture(s) transmise(s) directement à AKTO par l'organisme de formation en cas de formation externe avec subrogation
  - Facture de remboursement transmise à AKTO par l'entreprise avec
    - ✧ copie de(s) facture(s) réglée(s) par l'entreprise à l'organisme de formation (avec la preuve d'acquiescement) en cas de formation externe sans subrogation
    - ✧ bulletins de salaire du/des formateur(s) sur toute la période de formation en cas de formation interne
3. **Facture(s) de l'entreprise adressée à AKTO pour le remboursement des frais de rémunération forfaitaires** (si l'entreprise demande une intervention FNE sur ces coûts) et **justificatifs correspondants** (ensembles des bulletins de salaires de tous les salariés concernés sur toute la période de formation).

***La subvention prévisionnelle indiquée ne vaut pas accord et le montant FNE qui sera octroyé tel que mentionné dans l'accord de prise en charge pourra dans tous les cas être ajusté au règlement selon les conditions effectives de réalisation (en cas de sous-réalisation, modification...).***

## Attestation sur l'honneur de l'entreprise et signature

Je soussigné(e) , représentant(e) légal(e) de l'entreprise désigné dans le présent dossier, ayant qualité pour l'engager juridiquement, sollicite l'aide prévue au titre du FNE-Formation pour un montant de  € HT sur la base d'un coût total de  € HT pour la réalisation de l'opération décrite dans le présent dossier de demande de subvention.

J'atteste avoir pris connaissance des dispositions de l'instruction du 21 avril 2023 relative à la mobilisation du FNE-Formation en 2023, ainsi que des conditions de déploiement et régulation fixées par AKTO et détaillées sur la page FNE du site [akto.fr](http://akto.fr) ;

J'atteste l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier et ses éventuelles annexes ;

J'atteste sur l'honneur la régularité de la situation fiscale et sociale de l'entreprise que je représente ;

J'atteste ne pas être en difficulté (au sens de l'annexe 1 du régime cadre exempté de notification N° SA.58981 relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2023) ou ne pas l'avoir été avant le 31 décembre 2019 ni l'être devenu entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2021 ;

J'atteste avoir pris connaissance des obligations liées au bénéfice de cette aide publique et m'engage à les respecter, notamment :

- maintenir dans l'emploi les salariés visés par la demande FNE-Formation pendant toute la durée de la formation ;
- recueillir l'accord préalable par écrit de tout salarié suivant une action en dehors de son temps de travail notamment en période de placement en activité partielle ;

Je suis informé(e) que les actions éligibles sont celles prévues aux 1°, 2°, 3° de l'article L. 6313-1 du code du travail, dont celles permettant d'obtenir une des qualifications mentionnées à l'article L. 6314-1 du même code, à l'exception des formations relevant de l'obligation de formation générale à la sécurité et à l'hygiène incombant à l'employeur (articles L. 4121-1 et L. 3 4121-2 du code du travail), des formations réglementaires, des formations par apprentissage ou par alternance et des formations en bureautique ;

Je certifie avoir été informé qu'il ne faut pas solliciter d'autres fonds publics, notamment au titre du régime des Minimis, sur les actions soutenues par le FNE-Formation ;

Je m'engage à signaler au plus tôt aux équipes AKTO tout changement dans le déroulé des actions, sous risque de perdre le financement FNE si les nouvelles caractéristiques du parcours ne correspondraient plus au cadre de l'aide ;

Je m'engage à faire le versement volontaire nécessaire à AKTO (dont frais de gestion associés) et/ou utiliser des fonds conventionnels éventuels (selon les conditions de ma branche) pour financer la contrepartie obligatoire conditionnant le cofinancement FNE-Formation et la prise en charge des actions ;

Je m'engage à tenir à la disposition d'AKTO et de l'Etat l'ensemble des pièces justificatives (y compris les contrats de travail et bulletins de salaire des stagiaires) nécessaires à la vérification des informations de la présente demande et de la réalité et de la conformité des actions financées par FNE-Formation et ce jusqu'au 31 décembre 2033.

Des contrôles a posteriori pourront être menés par les services du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion dans le cadre du suivi des actions financées.

Fait à :

Le :

Nom Prénom Qualité Signataire  
Signature et cachet entreprise